

6-6 EDOUARD VII, A. 1906

Déclaration de la paroisse de St-Pierre et St-Paul dans l'Isle et comté de St-Laurent.

Assemblée des paroissiens pour aviser aux moyens d'entretenir leur évêque et de doter des séminaires—25 sept. 1763.

L'an mil sept cent soixante-trois, le vingt-cinq Septembre, à la réquisition du sieur Joseph Chabot major des miliciens dans l'isle d'Orléans, du sieur Michel Montigné aide major, de Joseph Coté, marguillier en charge et de Pierre Noel, premier chantre; les officiers, les marguilliers anciens et nouveaux et les autres paroissiens, chefs de famille de St-Pierre et St-Paul, dans l'isle et comté St-Laurent, se sont assemblés au lieu ordinaire après la convocation faite au prône, pour délibérer entre eux et aviser aux moyens d'entretenir un évêque en ce pays, un ou plusieurs séminaires pour y former des prêtres, et la conservation des communautés de religieux et de religieuses, et le paiement des ordonnances, &c.; a été arrêté d'une voix unanime, que pour l'exécution de tout ce que ci-dessus, le sieur Joseph Chabot se joindra au nom de tous les susdits paroissiens, en vertu et par la présente délibération à celle, qui s'est faite ou se fera par les bourgeois insérés dans la requête qui sera présentée au Roy de la Grande Bretagne par les députés de la Colonie. Que tous les paroissiens défèrent être Monsieur Charest, lequel ils autorisent devoir à la même fin, et s'obligent auprès de la dite députation, suivant la répartition qui en sera faite.

A été insérée la présente délibération en ce livre des comptes de la Fabrique et signée dans la dite assemblée ce jour et an que dessus par les sieurs—

(signé)

JOSEPH CHABOT
PAUL PARADI
I. B. COTÉ

PIERRE NOEL

Adresse du Clergé de Québec à Son Altesse Royale Guillaume Henri.

A Son Altesse Royale Guillaume Henri—

Qu'il plaise à Votre Altesse—

Le Clergé Romain de cette province ose prendre la liberté d'offrir ses plus profonds hommages à Son Altesse Royale.

Le zèle du Corps Ecclésiastique pour Sa Majesté reçoit une nouvelle activité par la présence de Son Auguste Fils :—elle lui rappelle la protection condescendante dont le Roi a jusqu'ici favorisé la communion catholique et le clergé qui la maintient. Si les principes rigoureux en ce point de cette même communion ont contribué pour quelque chose à conserver la fidélité due à Sa Majesté, qui peut douter que réciproquement les bontés de Sa Majesté n'aient concouru à affermir pour toujours dans tous les cœurs catholiques les mêmes principes si favorables à l'Etat ?

Puisse le ciel exaucer les vœux que formera toujours le clergé de la Province pour la gloire de Sa Majesté, pour la conservation de son Altesse Royale, et pour l'heureux succès des glorieux desseins qu'elle se propose dans le service de l'Etat.

(signé)

L. Ph. Evêque de Québec
I. Ol. Ancien évêque de Québec.

HENRI FR. GRAVÉ—V.G. et Supr. du Sem. de Québec

AUGUSTE DAVID HUBERT—curé de Québec

LOUIS DE GLAPION—Anc. Supr. des Jesuites

FR. FELIX DE BERRY—Com. Genl. des Recollets.